

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1556

25 juin 2008

SOMMAIRE

Aladdin S.à r.l.	74679	INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l.	74642
Alba Holding S.A.	74674	I.S. Holding S.A.	74675
Alchimia Finance S.A.	74653	Kauri Capital Properties	74686
Alpha Marine SA	74675	Larochette Investment S.A.	74680
Aquarelle Europe S.à r.l.	74688	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	74688
Arbel International Holding S.A.	74676	Liège Participations S.à r.l.	74664
Asia Capital Investments III S.à r.l.	74642	Limnos S.A.	74652
Becker-Staudt S. à r. l.	74650	Lux Publicité S.A.	74644
Cadmos Fund Management	74683	Milou Découverte S.A.	74645
Caisse Raiffeisen Bettborn-Perlé	74652	MJN S.à r.l.	74687
Captiva Nexis S.à r.l.	74687	ML Poivre Real Estate 1	74674
Cimalux	74652	ML Poivre Real Estate 2	74686
Compagnie Financière et Foncière S.A.	74685	ML Poivre Real Estate 3	74687
Cornerstone Airport City S.A.	74664	Premium Europe S.A.	74683
Corniche Finance SA	74681	Premium International S.A.	74683
Egeron Properties S.A.	74676	Procap Luxembourg S.A.	74655
EIK Financiële Maatschappij S.A.	74677	REGAIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	74677
First State Investments Fund Management S. à r.l.	74647	REGAIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	74678
Flavio Luxembourg	74677	Ridley Finance Europe S.A.	74678
Gai Mattiolo Holding S.A.	74686	Rodina Principals S.à r.l.	74688
Genpact Luxembourg S.à r.l.	74680	Satis Investments S.A.	74656
German Retail Fundco S.à r.l.	74685	Solum Real Estate S.A.	74685
Green River Holding S.A.	74645	SSCP Security Holding SCA	74688
Harmonie A 2	74681	Tomkins American Investments S.à r.l. ..	74643
HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l.	74679	Velasquez S.A.	74676
HCEPP Management Company II S.à r.l.	74680	Venture Holding S.A.	74679
		Weyand Metallbau S. à r. l.	74649

Asia Capital Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 82.306.

—
Extrait

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 29 octobre 2004 que LSF3 REOC I, L.P., détenteur de 620 parts sociales de la Société a transféré ses parts comme suit:

- 600 parts sociales de la Société à Lone Star Fund III (U.S.) L.P.
- 20 parts sociales de la Société à Hudco Partners III, L.P.

Suite à ce contrat du 29 octobre 2004, les parts sociales de la Société sont donc détenues comme suit:

- Lone Star Fund III (U.S.) L.P.: 600 parts sociales de la Société
- Hudco Partners III, L.P.: 20 parts sociales de la Société
- Lone Star Fund III (Bermuda), L.P.: 380 parts sociales de la Société.

Pour extrait sincère et conforme

Asia Capital Investments III S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008031932/5499/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08503. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080032629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 février 2008.

INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.720.

—
Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique en date du 21 mai 2008:

- que les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée illimitée avec effet au 20 mai 2008:

* Monsieur Angus Pottinger, né le 28 décembre 1961 à Fianarantsoa (Madagascar), ayant son adresse professionnelle au 30 Finsbury Square, London EC2 A1AG, United Kingdom (Grande-Bretagne); et

* Monsieur Paul van Baarle, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

- que l'associé unique a confirmé que le conseil de gérance de la société INVESCO PIT (Luxembourg) S.à r.l. est désormais composé des gérants suivants:

Gérants

- Monsieur Robert Jan Schol
- Monsieur Jorge Pérez Lozano
- Monsieur Richard Barnes
- Monsieur Paul van Baarle
- Monsieur Angus Pottinger

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008072461/805/31.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Tomkins American Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 86.645.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of March.
Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

Tomkins Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.644,

here represented by Mr. Jérémie Schaeffer, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on March 17, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company existing in Luxembourg under the name of "Tomkins American Investments S.à r.l.", (the "Company"), with registered office at 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 86.645, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 28, 2002, published in the Mémorial C n ° 965 of June 25, 2002, and whose articles have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of October 2, 2007, published in the Mémorial C n ° 2665 of November 21, 2007.

II. The sole shareholder resolved to:

1) Change the Company's accounting year-end to the second of October of each year, the accounting year having started on the third of October 2007 closing on the seventeenth of March 2008.

2) Restate article 15 of the Company's articles of association pursuant to the above change of accounting year-end which is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 15.** The Company's financial year starts on the eighteenth of March of each year and ends on the seventeenth of March of the subsequent year".

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated change of accounting year end are estimated at thousand euros (€ 1.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Tomkins Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.644,

ici représentée par Monsieur Jérémie Schaeffer, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Tomkins American Investments S.à r.l." (la "Société") ayant son siège social au 23-25, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 86.645, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 février 2002, publié au Mémorial C n ° 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 Octobre 2007, publié au Mémorial C n ° 2665 du 21 novembre 2007.

II. L'associé unique décide de:

1. Changer la fin de l'exercice social de la Société au dix-sept mars de chaque année, l'exercice social ayant commencé le trois octobre 2007 clôturera le dix-sept mars 2008.

2. En conséquence de ce changement de la fin de l'exercice social, l'article 15 des statuts de la Société est modifié comme suit:

" **Art. 15.** L'exercice social de la Société commence le dix-huit mars de chaque année et se termine le dix-sept mars de l'année suivante".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euro (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: J. SCHAEFFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mars 2008. Relation LAC/2008/11649. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): FRANCK SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008044805/211/86.

(080048936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

Lux Publicité S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3850 Schifflange, 80, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.590.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société le 5 mai 2008

La nomination de Monsieur Stéphane PITTAU demeurant à F-54560 Audun le Roman, 16, rue Sonem, France, au poste d'Administrateur de la société, est acceptée. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013. Il pourra engager la société par sa signature conjointe avec la personne déléguée à la gestion journalière.

La nomination de Madame Sabine SIMEONI demeurant professionnellement au 80, avenue de la libération, L-3850 Schifflange, au poste d'Administrateur de la société, est acceptée. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2013. Elle pourra engager la société par sa signature conjointe avec la personne déléguée à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LUX PUBLICITE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072181/780/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

**Milou Découverte S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Green River Holding S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.849.

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

La société «SYMPHONY CONSULTANTS S.A.», ayant son siège social à Panama City (République du Panama), soumise à la législation de la République du Panama, inscrite au registre public du Panama section du commerce fiche 496315, document 805291,

ici représentée par Monsieur Vincent LA MENDOLA, expert comptable, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté,

en vertu d'une procuration générale sous seing privé donnée le 17 octobre 2005.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée en copie aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme décrit ci avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes en relation avec l'ordre du jour suivant:

1.- Constatation que la société «SYMPHONY CONSULTANTS S.A.» est l'associée unique de «GREEN RIVER HOLDING S.A.».

2.- Modification de l'article 6 paragraphe 1^{er} des statuts de la Société afin de l'adapter à l'actionnariat unique;

3.- Modification de la dénomination de la société en «MILOU DECOUVERTE S.A.» et en conséquence de l'article 1^{er} des statuts.

4.- Changement de l'objet social de la société en soparfi; l'article A des statuts aura désormais la teneur suivante: "La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier.;"

5.- Modification de l'article 12 des statuts.

6.- Démission/décharge des mandats d'administrateurs de Monsieur David LA MENDOLA et de Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU;

7.- Confirmation au mandat d'administrateur de Monsieur Vincent LA MENDOLA et détermination de ses pouvoirs.

8.- Révocation du commissaire aux comptes, Monsieur Richard TURNER.

9.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

L'Associée Unique, tel que représentée comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique constate qu'elle est devenu le seul actionnaire de la société «GREEN RIVER HOLDING S.A.».

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'article 6 paragraphe 1^{er} afin de l'adapter à l'actionnariat unique. Cet article sera désormais lu comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Troisième résolution

L'Associée unique décide de modifier la dénomination de la société en MILOU DECOUVERTE S.A., l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MILOU DECOUVERTE S.A.»

Quatrième résolution

Changement de l'objet social de la société en soparfi; l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs, mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties. La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles; dans l'accomplissement de son objet.

En outre, elle a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales financière, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier.;"

Cinquième résolution

L'Associée unique décide de modifier l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires fixe le pouvoir de signature.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.»

Sixième résolution

L'Associée unique décide d'accepter les démissions de Messieurs David LA MENDOLA et Abdelmajid BARKOUKOU de leur mandat d'administrateur et décide de leur donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'Associée unique décide de confirmer en qualité d'administrateur: Monsieur Vincent LA MENDOLA, prénommé.

Le mandat d'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2014.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur.

Huitième résolution

L'Associée unique décide de révoquer Monsieur Richard TURNER de son mandat de commissaire aux comptes et décide de lui donner pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

L'Associée unique décide de nommer comme commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée «Fiduciaire Vincent La Mendola S.à r. l.», avec siège social à L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, numéro 85.775.

Le mandat de commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2014.

DONT ACTE, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, donnée au représentant de la comparante en langue d'elle connue, le représentant de l'actionnaire, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: V. LA MENDOLA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 mai 2008, MER/2008/889. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 juin 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008071255/243/103.

(080080782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: AUD 35.000,00.**Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.117.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of May.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CFSPAI Malta Co Limited, a company incorporated and organised under the laws of Malta, having its registered office at Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, SLM 1022, Malta, registered with the Companies Registry of Malta under number C 41267,

in its capacity of sole shareholder (the Sole Shareholder) of First State Investments Fund Management S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.117, incorporated on 2 May 2007 pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published on 11 July 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1422 (the "Company"),

here represented by Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Malta on 14 May 2008.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. CFSPAI Malta Co Limited is the Sole Shareholder of the Company;
- II. The two hundred and sixty thousand (260,000) shares of the Company with a par value of one Australian Dollar (AUD 1.-) each, representing the entire share capital of the Company are represented;
- III. The agenda of the meeting is as follows:
 1. Amendment of the accounting year of the Company.
 2. Amendment of article 18 of the articles of association of the Company to reflect item 1 of the agenda.
- IV. After having carefully considered the agenda of the meeting, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to modify the accounting year of the Company which will begin on 1 July of each year and will terminate on 30 June of the following year.

The Sole Shareholder therefore resolves that the accounting year of the Company that started on 1 January 2008 shall close on 30 June 2008 rather than on 31 December 2008.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 18, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"18.1. The accounting year of the Company will begin on 1 July of each year and will terminate on 30 June of the following year".

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

There being no further business, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire domicilié à Luxembourg.

A COMPARU:

CFSPAI Malta Co Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois de Malte, ayant son siège social au Level 3, Strand Towers, 36 The Strand, Sliema, SLM 1022, Malte, immatriculée au Registre du Commerce de Malte sous le numéro C 41267,

en sa capacité d'associé unique (l'Associé Unique) de First State Investments Fund Management S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.117, constituée le 2 mai 2007 en vertu d'un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, publié le 11 juillet 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1422 (la "Société"),

représentée ci-après par Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Malte le 14 mai 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. CFSPAI Malta Co Limited est l'Associé Unique de la Société;

II. Les deux cent soixante mille (260.000) parts sociales de la Société d'une valeur comptable de un dollar australien (AUD 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées;

III. L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de l'exercice social de la société.

2. Modification de l'article 18 des statuts de la Société pour refléter la première décision.

IV. Après avoir considéré avec attention ce qui précède, l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première décision

L'Associé Unique décide de changer l'exercice social de la Société lequel commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'Associé Unique décide en conséquence que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1^{er} janvier 2008 se termine le 30 juin 2008 au lieu du 31 décembre 2008.

Deuxième décision

En conséquence de la décision qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 18, premier paragraphe, des statuts de la Société, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"18.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante."

Évaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais va prévaloir.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: C. Pogorzelski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mai 2008. LAC/2008/20555. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008071128/5770/105.

(080080067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2008.

Weyand Metallbau S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.945.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am fünfzehnten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Harald WEYAND, geboren am 2. Dezember 1964 in Kempfeld, Metallbaumeister, wohnhaft in D-55758 Kempfeld, Keltenstrasse, 1.

Dieser Komparsent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der Metallbau sowie der Handel und die Montage von Bauelementen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; Sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "WEYAND METALLBAU S. à r. l."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR), welche durch Herrn Harald WEYAND übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von dem Gesellschafter berufen werden.

Art. 10. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 11. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endigt am 31. Dezember.

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben, sowie ihre Vergütung fest.

Art. 15. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (1.000.- EUR) geschätzt.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

- 1) Herr Harald WEYAND, vorbenannt, wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt auf unbestimmte Dauer.
- 2) Die Gesellschaft wird nach außen unbegrenzt verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
- 3) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:
L-6630 Wasserbillig, 57, Grand-rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienene, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. WEYAND, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 19 mai 2008. Relation: REM/2008/672. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents 0,5% 62,50 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 2. Juni 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008071311/8085/74.

(080080450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Becker-Staudt S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 18, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.944.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am zwanzigsten Mai.

Vor dem unterschriebenen Notar Patrick SERRES, im Amtssitze zu Remich (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Christoph STAUDT, geboren am 19. August 1962 in Trier, Gas- und Wasserinstallateurmeister, wohnhaft in D-54296 Trier, Auf Hirtenberg 10.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist die Installation von Sanitäreanlagen.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; Sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "BECKER-STAUDT S. à r. l."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert Geschäftsanteile (100) zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- EUR), welche durch Herrn Christoph STAUDT übernommen werden.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausend fünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Art. 7. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit des Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 8. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen Gesellschaftern frei übertragbar.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer welche von dem Gesellschafter berufen werden.

Art. 10. Im Falle wo die Gesellschaft nur einen einzigen Gesellschafter begreift, werden sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung zugeteilt wurden, von demselben ausgeübt.

Die durch den einzigen Gesellschafter gefassten Beschlüsse werden in einem Protokoll eingetragen oder schriftlich festgehalten.

Art. 11. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember.

Das erste Gesellschaftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Art. 13. Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung der gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel 6 gezeichneten Stammkapitals erreicht hat.

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen.

Der Gesellschafter ernennt die Liquidationsverwalter und legt ihre Aufgaben, sowie ihre Vergütung fest.

Art. 15. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausend Euro (1.000.- EUR) geschätzt.

Generalversammlung

Sodann fasste der alleinige Gesellschafter, welcher das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

- 1) Herr Christoph STAUDT, vorbenannt, wird als Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt auf unbestimmte Dauer.
- 2) Die Gesellschaft wird nach außen unbegrenzt verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
- 3) Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-6630 Wasserbillig, 18, Grand-rue.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. STAUDT, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 23 mai 2008. Relation: REM/2008/679. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5% 62,50 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 28. Mai 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2008071312/8085/74.

(080080446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Limnos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 107.774.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 23 mai 2008*

Monsieur DE BERNARDI Alexis et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur MARIANI Daniele, employé privé, né le 3.08.1973 à Ascoli Piceno (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
LIMNOS S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072329/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00957. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Caisse Raiffeisen Bettborn-Perlé, Société Coopérative.

Siège social: L-8606 Bettborn, 15E, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 92.046.

—
Le bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2007 de la Caisse Raiffeisen BETTBORN-PERLE, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Peyer / Ernest Cravatte
Directeur adjoint / Président du Comité de direction

Référence de publication: 2008071442/1059/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05072. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080080566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2008.

Cimalux, Société Anonyme.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 7.466.

—
L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société dénommée "CIMALUX", ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, Z.I. Um Monkeler, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 7.466,

constituée par acte notarié en date du 11 mars 1919, et les statuts ont été modifiés à de nombreuses reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C n ° 1382 du 6 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par M. Eugène KLEIN, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire M. Dany KRIER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur M. Eugène KLEIN, préqualifié.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément à l'article 67 des lois coordonnées sur les sociétés, par des annonces insérées dans:

1) le Luxemburger Wort, le 5 avril et 15 avril 2008,

2) le Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n ° 834 du 5 avril 2008 et n ° 920 du 15 avril 2008.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que sur les 167.187 actions en circulation, 164.420 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

Qu'en conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Modification de l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration peut déléguer partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et aussi à une ou plusieurs personnes prises en dehors de son sein.

Il peut en outre, par un mandat spécial, pour une ou plusieurs affaires déterminées, déléguer ses pouvoirs à telle personne qui bon lui semblera, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le Conseil d'Administration peut déléguer partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et aussi à une ou plusieurs personnes prises en dehors de son sein.

Il peut en outre, par un mandat spécial, pour une ou plusieurs affaires déterminées, déléguer ses pouvoirs à telle personne qui bon lui semblera, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. KLEIN, D. KRIER, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 avril 2008, LAC/2008/17651. — Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/05/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008071965/208/63.

(080081613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Alchimia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.129.

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville

A comparu:

La "Société Européenne de Banque", société anonyme de banque avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

elle-même représentée par M. Christophe VELLE et M. Luca CHECCHINATO, employés, Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "ALCHIMIA FINANCE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 52.129,

constituée par acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 07 août 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 27.040, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 mars 2008, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 18 avril 2008,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante, représentée comme dit ci-avant, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 18.931.274,50 (dix huit millions neuf cent trente et un mille deux cent soixante-quatorze Euro et cinquante Cents), représenté par 36.653 (trente-six mille six cent cinquante-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cents) chacune, toutes entièrement libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 36.155.000 (trente six millions cent cinquante-cinq mille Euros), représenté par 70.000 (soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 février 2012 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, par la création et l'émission de 52.500 (Cinquante deux mille cinq cent) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cent) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer totalement ou partiellement en espèces, et encore totalement en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides, immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, et plus spécialement à ce sujet par la conversion des obligations convertibles existantes et émises par la société en actions, aux conditions de conversion prévues pour ces emprunts convertibles, ou même encore en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de réserves ou de primes, par l'incorporation de ces bénéfices reportés, de ces réserves disponibles ou de ces primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à des telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts"

3) Que dans sa réunion du 18 avril 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 11.051.550,50 (onze millions cinquante-et-un mille cinq cent cinquante Euros et cinquante Cents),

afin de le porter de son montant actuel de EUR 18.931.274,50 (dix huit millions neuf cent trente et un mille deux cent soixante-quatorze Euro et cinquante Cents) à EUR 29.982.825 (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille huit cent vingt-cinq Euros),

par l'émission de 21.397 (vingt-et-un mille trois cent quatre-vingt-dix-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cents) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, savoir, Madame Marina Salomon, a utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire au prorata de l'action qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, avec des fonds appartenant à ce dernier,

a décidé d'accepter la souscription de ces 21.397 nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir la société "ALCHIMIA S.p.A." avec siège à l-Paese (Treviso).

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme totale de EUR 11.051.550,50 (onze millions cinquante-et-un mille cinq cent cinquante Euros et cinquante Cents) se trouve être à la disposition de la société, valeur 18 avril 2008, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 29.982.825 (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille huit cent vingt-cinq Euros),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 29.982.825 (vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille huit cent vingt-cinq Euros), représenté par 58.050 (cinquante-huit mille cinquante) actions d'une valeur nominale de EUR 516,50 (cinq cent seize Euro cinquante Cents) chacune"

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 60.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ch. VELLE, L. CHECCHINATO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils, le 29 avril 2008. LAC/2008/17649. — Reçu cinquante-cinq mille deux cent cinquante-sept Euros virgule soixante-quinze Cents (EUR 55.257,75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/05/08.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008071966/208/101.

(080081610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Procap Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 74.165.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 8 mai 2008

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2008 que les actionnaires ont pris, entre autres, les résolutions suivantes:

1) de renouveler pour un nouveau terme de six ans les mandats des administrateurs et du Président du Conseil d'Administration, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2014, soit:

- Monsieur Hubert GAASCH, industriel, demeurant à L-2730 LUXEMBOURG, rue Michel Welter 4, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Jean-Benoît HENCKES, industriel, demeurant à B-6660 BASTOGNE, rue de la Wachenaule 7, Administrateur;

- La société PROCAP HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à L-2730 LUXEMBOURG, rue Michel Welter 4, Administrateur;

2) de renouveler pour le terme d'un an le mandat du Commissaire, la société HRT Révision, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1526 LUXEMBOURG, 23, Val Fleuri.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 mai 2008.
 Pour PROCAP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme
 FIDUNORD S.à r.l.
 61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH
 Signature

Référence de publication: 2008072480/667/31.

Enregistré à Diekirch, le 28 mai 2008, réf. DSO-CQ00209. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080081992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Satis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 139.042.

—
 STATUTS

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh of May.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Igor KAPLOUN, company director, residing in RU-125083 Moscow, 5/23 ulitsa Lizi Chaykinoy, Apartment 150, here represented by Mr. Philippe CAHEN, company director, residing professionally in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "SATIS INVESTMENTS S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at eight million four hundred sixty-eight thousand seven hundred and fifty US Dollars (8,468,750.- USD), represented by eight hundred forty-six thousand eight hundred and seventy-five (846,875) shares of a par value often US Dollars (10.- USD) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered

shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company has only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with article 9, §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the 1st Tuesday of June at 4.00 p.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decisions taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninteruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the

subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2008.

2.- The first General Meeting will be held in the year 2009.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the eight hundred forty-six thousand eight hundred and seventy-five (846,875) shares have been subscribed by the sole shareholder Mr. Igor KAPLOUN, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by the transfer of twenty thousand and five hundred (20,500) shares of the company governed by the laws of Russia "Satis TL-94", with registered office in RU-127422 Moscow, 1 Timiryazevskaya street, building 2, being 100% of the issued shares of the prenamed company.

Report of the auditor

This transfer is certified by a report established by the independent auditor Mr. Jean Bernard ZEIMET, residing professionally in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, dated May 12th, 2008, according to the dispositions of article 26-1 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, and the conclusion of which is the following:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 846.875 actions à émettre en contrepartie."

This report, signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting, Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by law and the by-laws, Mr. Igor KAPLOUN, company director, born in Moscow (Russia), on the 9th August 1948, residing in RU-125083 Moscow, 5/23 ulitsa Lizi Chaykinoy, Apartment 150, is appointed as sole director and will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company.
- 3) The private limited liability company "READ S.à.r.l.", with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 45083, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 4) The mandates of the sole director and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2013.
- 5) The registered office of the Company will be established in L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately 31,000.-EUR.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 5,373,231.39 EUR.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Igor KAPLOUN, administrateur de société, demeurant à RU-125083 Moscou, 5/23 ulitsa Lizi Chaykinoy, Appartement 150,

ici représenté par Monsieur Philippe CAHEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

1. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "SATIS INVESTMENTS S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à huit millions quatre cent soixante-huit mille sept cent cinquante dollars US (8.468.750,- USD), représenté par huit cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze (846.875) actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1^{er} mardi de juin à 16.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ces décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes

à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les huit cent quarante-six mille huit cent soixante-quinze (846.875) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Igor KAPLOUN, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant apport de vingt mille cinq cents (20.500) actions de la société régie par les lois de Russie "Satis TL-94", avec siège social à RU-127422 Moscou, 1 Timiryazevskaya street, faisant 100 % des actions émises de la prédésignée société.

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport est certifié par un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Bernard ZEIMET, demeurant professionnellement L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, daté du 12 mai 2008, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 846.875 actions à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

La comparante prédésignée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les statuts, Monsieur Igor KAPLOUN, administrateur de société, né à Moscou (Russie), le 9 août 1948, demeurant à RU-125083 Moscou, 5/23 ulitsa Lizi Chaykinoy, Appartement 150, est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "READ S.à.r.l.", avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45.083, est nommée commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-2324 Luxembourg, 3, avenue Jean-Pierre Pescatore.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 31.000,- EUR.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant du capital est évalué à 5.373.231,39 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CAHEN; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 juin 2008, Relation GRE/2008/2344. — Reçu vingt six mille huit cent soixante six euros et seize cents 0,5%= 26866,16 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008072850/231/439.

(080082306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Liège Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.967.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIEGE PARTICIPATIONS S. à r. l., Société à responsabilité limitée

Keith LE POIDEVIN / Harald CHARBON

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2008072059/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00759. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Cornerstone Airport City S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 138.989.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day in the month of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"TAGGIA XXXIX - CONSULTADORIA E PARTICIPAÇÕES, UNIPessoal LDA.", a company duly organized under the laws of the Madeira Free Trade Zone (Portugal), having its registered office at Avenida Arriaga, no. 73, 2nd floor, room 212, parish of Sé, municipality of Funchal, registered at the Commercial Registry Office of the Madeira Free Trade Zone under the number 511 250 789,

here represented by Ms Meike Lakerveld, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 May 2008,

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the name of "Cornerstone Airport City S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (31.000,- EUR) consisting of thirty-one thousand (31.000) class A shares having each a par value of one euro (1,- EUR).

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at one million euros (1.000.000,- EUR) to be divided into one million (1.000.000) shares with a par value of one euro (1,- euro) per share.

During the period of five years from the date of the publication of these articles of incorporation, the board of directors is hereby authorized to issue shares, and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The subscribed capital and the authorised share capital of the Company may at any time be divided in different (alphabet) share classes ("Alphabet Stock") by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Preferential rights may be allocated to any of the Alphabet Stock classes by a resolution of the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, adopted by a deed under private seal.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. The Company may have one or several shareholders. The death, bankruptcy, insolvency or dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of such registration may be issued and signed by one (1) A director acting individually.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 8. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly. Written record is kept of the resolutions of the sole shareholder.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any

general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 9. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Tuesday in the month of May at 2:00 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which do not show only a vote in favour or against the proposed resolution, or an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

D. Board of directors

Art. 10. The Company shall be managed by a board of directors of at least three (3) members, composed of A directors and B directors who need not be necessary shareholders of the Company. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented. Directors may be re-elected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 11. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders or the written resolutions of the sole shareholder, as the case may be.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or three directors, including one (1) A Director and one (1) B director, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing their identification and all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least a majority of the directors, including one (1) A director and one (1) B director, is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting with not less than one (1) A director and one (1) B director voting in favour of the decisions.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by three directors, including one (1) A director and one (1) B director. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by three directors including one (1) A director and one (1) B director.

Art. 13. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or a resolution of the sole shareholder, as the case may be, fall within the competence of the board of directors.

According to article 60 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 14. The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any A director together with any B director, and in all cases by the individual signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors, or by the Company.

E. Supervision of the Company

Art. 15. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

F. Financial year - Profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

Art. 17. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The remainder of the annual net profits shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them, however taking into account any preferential right attributed to the holders of a preferred Alphabet Stock class. The exact allocation and distribution of the surplus shall be decided by the shareholders meeting.

Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the conditions provided for by law and taking into account any preferential right attributed to the holders of a preferred Alphabet Stock class.

G. Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless

otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them, however taking into account any preferential right attributed to the holders of a preferred Alphabet Stock class. The exact allocation and distribution of the surplus shall be decided by the shareholders meeting.

H. Amendment of the articles of incorporation

Art. 19. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

I. Final clause - Applicable law

Art. 20. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Transitional provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated here above, declared to subscribe to all thirty-one thousand (31.000) class A shares.

All the shares have thus been subscribed and each share has been paid up only to the extent of 25 percent (25%) by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euros (7.750,- EUR) is now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, concerning commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand six hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, then adopted the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at five (5) and the number of statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed A directors:
 - a) Mr Bart Zech, lawyer, born on 5 September 1969 in Putten, The Netherlands, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg; and
 - b) Mr Frank Walenta, lawyer, born on 2 February 1972 in Geneva (Switzerland), professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

The following persons are appointed B directors:

- c) Mr Donal Mulcahy, Chartered Accountant, born on 15 May 1963 in Dublin, Ireland, residing at 25 The Rise, Malahide, Co Dublin (Ireland);
- d) Mr Donal O'Neill, Chartered Surveyor, born on 29 July 1974 in Dublin, Ireland, residing at 5 Carrickmines Chase, Carrickmines Wood, Dublin 18 (Ireland); and
- e) Mr Ciarán Burns, Chartered Accountant, born on 24 September 1964 in Dublin, Ireland, residing at 52 The Maples, Clonskeagh, Dublin 14 (Ireland).

4. The following party is appointed as statutory auditor:

"Kohnen & Associés S.à r.l.", a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 114.190, having its registered office at 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2013.

6. Preferential rights, of which the exact terms and conditions remain to be determined in detail by a subsequent shareholders' meeting, are allocated to the class A shares.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with the notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahr zweitausendacht, am achtundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in SASSENHEIM, Großherzogtum Luxemburg.

ist erschienen:

"TAGGIA XXXIX - CONSULTADORIA E PARTICIPAÇÕES, UNIPessoal LDA.", eine Gesellschaft die den Gesetzen von Madeira Free Trade Zone (Portugal) unterliegt, mit Gesellschaftssitz in Avenida Arriaga, no. 73, 2nd floor, room 212, parish of Sé, municipality of Funchal, eingetragen im Gesellschaftsregister von Madeira Free Trade Zone unter der Nummer 511 250 789,

hier vertreten durch Frau Meike Lakerveld, Juristin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer, am 23. Mai 2008, ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Unterzeichnung "ne varietur" durch den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei und den beurkundenden Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschienene Partei, handelnd wie angegeben, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Gründung einer Aktiengesellschaft urkundlich festzustellen, die sie hiermit beschließt und deren Satzung wie folgt lautet:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Aktiengesellschaft ("société anonyme") nach luxemburgischem Recht mit dem Firmennamen "Cornerstone Airport City S.A." (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstige Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen.

Ein weiterer Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Verkauf von Grundeigentum/Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit Grundeigentum/Immobilien, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptzweck es ist, Grundeigentum/Immobilien zu erwerben, zu entwickeln, zu fördern, zu verkaufen, zu verwalten und/oder zu vermieten.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften zu sichern, ihnen Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden beliebigen Ort in derselben Gemeinde verlegt werden.

Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates, Zweigstellen oder Agenturen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland errichten.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außerordentliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Entwicklungen aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, welche die gewöhnlichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Gesellschaftssitz oder die Kommunikation zwischen ihrem Gesellschaftssitz und Personen im Ausland stören können, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Normalisierung der Verhältnisse; solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, welche trotz einer vorübergehenden Verlegung ihres Gesellschaftssitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

B. Gesellschaftskapital - Aktien

Art. 5. Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31'000.- EUR) aufgeteilt in einunddreissigtausend (31'000) Aktien der Klasse A zu je einem Euro (1.- EUR).

Das genehmigte Gesellschaftskapital, inklusive des gezeichneten Gesellschaftskapitals, wird auf eine Million Euro (1'000'000.- EUR) festgesetzt, aufgeteilt in eine Million (1'000'000) Aktien zu je einem Euro (1.- EUR).

Der Verwaltungsrat ist während einer Dauer von fünf Jahren ab dem Zeitpunkt der Veröffentlichung der Satzung ermächtigt, Aktien oder Optionsscheine auszugeben, und zwar an Personen und zu Bedingungen, die er für angemessen hält und insbesondere ohne den Aktionären diesbezüglich ein Vorzugsrecht einzuräumen.

Durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Aktionärs, welcher in gleicher Weise wie für Satzungsänderungen erforderlich, getroffen werden muss, kann das gezeichnete und genehmigte Kapital der Gesellschaft jeder Zeit erhöht oder reduziert werden.

Durch einen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Aktionärs, welcher in gleicher Weise wie für Satzungsänderungen erforderlich, getroffen werden muss, kann sowohl das gezeichnete als auch das genehmigte Kapital der Gesellschaft jeder Zeit in verschiedene (alphabetisch bezeichnete) Aktienklassen ("Alphabet-Kapital) unterteilt werden.

Vorzugsrechte können jeder Klasse des Alphabet-Kapitals jeder Zeit durch privaturkundlichen Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Aktionärs zuerkannt werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und nach den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft hat einen oder mehreren Aktionäre. Die Gesellschaft wird weder durch Tod, noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit ihres Aktionärs (oder eines Aktionärs) aufgelöst.

Art. 7. Die Gesellschaftsaktien sind Namensaktien.

Ein Register der Namensaktien wird am Gesellschaftssitz geführt, wo es jedem Aktionär zur Einsicht bereitliegt. Dieses Register enthält alle durch Artikel 39 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung vorgeschriebenen Auskünfte. Das Eigentum an den Namensaktien geht aus der in diesem Register enthaltenen Eintragung hervor. Zertifikate dieser Eintragungen werden von einem (1) A Verwaltungsratsmitglied ausgegeben und unterzeichnet.

Die Gesellschaft wird nur einen Inhaber pro Aktie anerkennen. Sollte das Eigentum an einer Aktie aufgeteilt sein, müssen diejenigen, die ein Recht an dieser Aktie geltend machen, einen gemeinsamen Bevollmächtigten ernennen, der sie gegenüber der Gesellschaft vertritt. Die Gesellschaft kann die Ausübung aller Rechte bezüglich einer solchen Aktie aussetzen, solange nicht eine einzelne Person zum alleinigen Eigentümer der Aktie gegenüber der Gesellschaft benannt worden ist.

C. Hauptversammlung der Aktionäre - Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Art. 8. Die rechtmäßig einberufene Hauptversammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnis zur Anordnung, Ausführung oder Ratifizierung aller Handlungen im Hinblick auf die Geschäfte der Gesellschaft.

Im Fall eines alleinigen Aktionärs übt dieser die Befugnisse der Hauptversammlung der Aktionäre aus und handelt entsprechend. Von allen Beschlüsse des alleinigen Aktionärs wird schriftlicher Nachweis erbracht.

Die Hauptversammlung wird durch den Verwaltungsrat einberufen. Sie kann auch auf Antrag von Aktionären, welche wenigstens zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einberufen. Ferner dürfen Aktionäre, die wenigstens 10% des Gesellschaftskapitals halten, die Aufnahme eines oder mehrerer Punkte auf die Tagesordnung der Hauptversammlung der Aktionäre verlangen. Dieser Antrag muss fünf (5) Tage vor dem festgesetzten Termin für die Hauptversammlung am Gesellschaftssitz per Einschreiben gestellt werden.

Art. 9. Die jährliche Hauptversammlung findet am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder an einem anderen, in der Einladung bestimmten Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburgs jeweils am dritten. Dienstag des Monats Mai um 14:00 Uhr jeden Jahres oder, wenn dieser Tag auf einen Feiertag fällt, am nächsten darauffolgenden Werktag statt. Andere Hauptversammlungen können an den in den Einberufungsschreiben bestimmten Zeitpunkten und Orten einberufen werden.

Die Einberufungsschreiben sowie die Durchführung der Hauptversammlungen der Aktionäre der Gesellschaft werden von den gesetzlich vorgeschriebenen Anwesenheitsquoren und Fristen geregelt, insofern diese Satzung keine anderweitigen Bestimmungen enthält.

Aktionäre, die an der Hauptversammlung durch Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel teilnehmen, die den an der Hauptversammlung teilnehmenden Personen die Identifizierung erlauben, gelten als anwesend bei dieser Hauptversammlung in Bezug auf die Anwesenheitsquoren und die Stimmzahlen. Das verwendete Kommunikationsmittel muss erlauben, dass eine effektive Kommunikation zwischen den Teilnehmern stattfindet, und dass die an der Hauptversammlung teilnehmenden Personen durchgehend einander hören können.

Jede Aktie gewährt eine Stimme. Jeder Aktionär kann sich auf der Hauptversammlung durch einen schriftlich, per Faxübertragung, E-Mail, Kabel, Telegram, Telex oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel bevollmächtigten Dritten vertreten lassen.

Jeder Aktionär ist ermächtigt mittels eines Stimmzettels, der per Post oder per Fax an den Gesellschaftssitz oder an die im Einberufungsschreiben angegebenen Adresse gesendet wird, an der Wahl teilzunehmen. Die Aktionäre dürfen nur die von der Gesellschaft ausgegebene Stimmzettel verwenden, auf denen zumindest Ort, Datum und Zeitpunkt, die Tagesordnung der Hauptversammlung, die zur Entscheidung der Hauptversammlung stehenden Anträge, und, für jeden Antrag, drei Kätschen, die dem Aktionär, durch Ankreuzung des entsprechenden Kätschens erlauben, dem Antrag zuzustimmen, ihn abzulehnen oder sich zu enthalten, enthalten sind.

Stimmzettel, die nicht ausschließlich eine Ja- oder Neinstimme oder eine Enthaltung aufweisen, sind ungültig. Die Gesellschaft berücksichtigt nur Stimmzettel, die vor der entsprechenden Hauptversammlung eingegangen sind.

Sofern nicht durch Gesetz anders bestimmt, werden Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen Hauptversammlung mit Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Stimmen gefasst.

Der Verwaltungsrat kann alle weiteren Bedingungen festlegen, welche von den Aktionären erfüllt werden müssen, um an einer Hauptversammlung der Aktionäre teilnehmen zu können.

Sind alle Aktionäre in einer Hauptversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, die Tagesordnung zu kennen, so kann die Hauptversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

D. Verwaltungsrat

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat geführt, welcher aus mindestens drei (3) Mitgliedern besteht, zusammengesetzt aus A Verwaltungsratsmitglieder und B Verwaltungsratsmitglieder, die nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung der Aktionäre oder dem alleinigen Aktionär gewählt; ihre Anzahl, Bezüge und die Dauer ihres Mandates werden von der Hauptversammlung festgesetzt. Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden für die Dauer eines Mandates gewählt, welches sechs Jahre nicht überschreiten darf und welches grundsätzlich mit der Bestellung eines Nachfolgers endet.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden durch Beschluss der Aktionäre mit einfacher Stimmenmehrheit gewählt.

Die Hauptversammlung der Aktionäre kann zu jeder Zeit und ohne Angabe von Gründen ein Mitglied des Verwaltungsrates abberufen. Mitglieder des Verwaltungsrates können für weitere Mandate wieder gewählt werden.

Ist eine juristische Person als Verwaltungsratsmitglied bestimmt, muss sie einen ständigen Vertreter ernennen, der diese Aufgabe im Namen und im Auftrag der juristischen Person ausführt. Diese juristische Person kann ihren Vertreter nur abrufen, wenn sie gleichzeitig seinen Nachfolger ernennt.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates durch Tod, Rücktritt oder aus einem sonstigen Grund frei, so kann das freigewordene Amt gemäß den gesetzlichen Bestimmungen vorläufig bis zur nächsten Hauptversammlung besetzt werden.

Art. 11. Der Verwaltungsrat wählt aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und hat die Möglichkeit, einen stellvertretenden Vorsitzenden bestellen. Er kann außerdem einen Sekretär bestellen, welcher nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muß, und welcher für die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates und der Hauptversammlung der Aktionäre, oder der Beschlüsse des alleinigen Aktionärs verantwortlich ist.

Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder durch drei (3) seiner Mitglieder, darunter ein (1) A Verwaltungsratsmitglied und einem (1) B Verwaltungsratsmitglied, an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Die Versammlungen des Verwaltungsrates werden am Sitz der Gesellschaft gehalten, soweit nicht anders im Einberufungsschreiben mitgeteilt ist.

Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Sitzung des Verwaltungsrates; in seiner Abwesenheit kann der Verwaltungsrat mit Zustimmung der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates als Vorsitzenden auf Zeit ernennen.

Außer im Falle einer Dringlichkeit, in welchem Falle die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, erhält jedes Mitglied des Verwaltungsrates wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem vorgesehenen Zeitpunkt der Sitzung ein schriftliche Einberufungsschreiben. Auf schriftliche, durch Faxübertragung, E-Mail, Kabel, Telegram, Telex oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebene Einwilligung eines jeden Mitgliedes des Verwaltungsrates, kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Für Sitzungen des Verwaltungsrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, welche von einem vorherigen Beschluss des Verwaltungsrates festgesetzt wurden, ist ein spezielles Einberufungsschreiben nicht erforderlich.

Sind alle Mitglieder des Verwaltungsrates in einer Sitzung anwesend oder vertreten oder im Falle schriftlicher Beschlüsse, denen alle Verwaltungsratsmitglieder zustimmen und die von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben werden, ist kein vorherige Einberufung erforderlich.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates aufgrund einer schriftlich, durch Faxübertragung, Kabel, E-Mail, Telegram, Telex oder durch andere ähnliche Kommunikationsmittel erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Verwaltungsrates vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann mehrere andere Verwaltungsratsmitglieder vertreten.

Jedes Verwaltungsratsmitglied kann durch Telefon- oder Videokonferenzschaltung oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, vorausgesetzt, dass die Teilnehmer ständig einander hören können und dass diese ihre Identifizierung erlauben und es eine effektive Kommunikation zwischen allen Teilnehmern erlaubt. Die Teilnahme an einer Sitzung in dieser Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte seiner Mitglieder, einschließlich eines (1) A Verwaltungsratsmitgliedes und eines (1) B Verwaltungsratsmitgliedes, anwesend oder vertreten ist.

Beschlüsse werden wirksam mit einfacher Mehrheit der auf der jeweiligen Sitzung anwesende oder vertretene Mitglieder des Verwaltungsrates gefasst, wobei zumindest ein (1) A Verwaltungsratsmitgliedes und ein (1) B Verwaltungsratsmitgliedes diesen Beschlüssen zustimmen müssen.

Einstimmige Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrerer schriftlicher, durch Faxübertragung, E-Mail, Kabel, Telegram, Telex oder durch vergleichbare Kommunikationsmittel gefasst werden. Die Gesamtheit der Unterlagen erbringt als Protokoll den Nachweis der Beschlussfassung.

Art. 12. Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von drei (3) Verwaltungsratsmitgliedern, darunter einem (1) A Verwaltungsratsmitglied und einem (1) B Verwaltungsratsmitglied, unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden, werden vom Vorsitzenden oder von drei (3) Verwaltungsratsmitgliedern, darunter einem (1) A Verwaltungsratsmitglied und einem (1) B Verwaltungsratsmitglied, unterzeichnet.

Art. 13. Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen, welche im Interesse der Gesellschaft sind. Der Verwaltungsrat hat sämtliche Befugnisse, welche durch das Gesetz oder durch diese Satzung nicht ausdrücklich der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber können gemäß Artikel sechzig (60) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung, auf ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates, leitende Angestellte, Geschäftsführer oder sonstige Vertretungsberechtigte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen, und welche gesamt- oder alleinzeichnungsberechtigt sein können, übertragen werden. Ihre Ernennung, Abberufung und sonstigen Befugnisse werden durch Beschluss des Verwaltungsrates geregelt.

Ferner kann die Gesellschaft einzelne Aufgaben der Geschäftsführung durch privatschriftliche oder beglaubigte Vollmacht übertragen.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift eines A Verwaltungsratsmitglieds und eines B Verwaltungsratsmitglieds oder durch Einzelunterschrift jeder entsprechend vom Verwaltungsrat oder von der Gesellschaft bevollmächtigten Person(en) verpflichtet.

E. Überwachung der Gesellschaft

Art. 15. Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere Rechnungsprüfer, die nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Hauptversammlung ernennt diese Rechnungsprüfer, bestimmt ihre Zahl und setzt ihre Vergütung und die Dauer ihres Mandates, die sechs Jahre nicht überschreiten darf, fest.

F. Geschäftsjahr - Bilanz

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Es werden jährlich wenigstens fünf Prozent (5%) des Reingewinnes der Gesellschaft vorab den gesetzlichen Rücklagen zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des in Artikel 5 dieser Satzung vorgesehenen Gesellschaftskapitals, wie gemäß Artikel 5 erhöht oder herabgesetzt, betragen.

Die Hauptversammlung oder der alleinige Aktionär bestimmt auf Vorschlag des Verwaltungsrates über die Verwendung des restlichen Betrages des Reingewinns.

Der verbleibende Restbetrag des Jahres-Reingewinns wird zu gleichen Teilen unter den Aktionären verteilt, jedoch immer mit Rücksicht auf das Vorzugsrecht, das den Inhabern der Aktien der jeweils berechtigten Klasse des Alphabet-Kapitals eingeräumt wird. Die genaue Zuteilung und Verteilung des Restbetrages des Jahres-Reingewinns wird durch die Gesellschafterversammlung beschlossen.

Der Verwaltungsrat kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen Vorschussdividenden ausschütten.

G. Auflösung der Gesellschaft

Art. 18. Wird die Gesellschaft durch Beschluß der Hauptversammlung aufgelöst, so wird die Liquidation durch eine oder mehrere Abwickler, welche natürliche oder juristische Personen sein können, durchgeführt. Die Hauptversammlung ernennt diese Abwickler und setzt ihre Befugnisse und Vergütung fest. Bei Fehlen ausdrücklicher anderweitiger Bestimmungen haben die Abwickler die größtmöglichen Befugnisse zur Verwertung der Vermögenswerte und zur Berichtigung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der verbleibende Restbetrag wird zu gleichen Teilen unter den Aktionären verteilt, jedoch immer mit Rücksicht auf das Vorzugsrecht, das den Inhabern der Aktien der jeweils berechtigten Klasse des Alphabet-Kapitals eingeräumt wird. Die genaue Zuteilung und Verteilung des Restbetrages wird durch die Gesellschafterversammlung beschlossen.

H. Satzungsänderung

Art. 19. Die gegenwärtige Satzung kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, unter Beachtung der Anwesenheitsquoten gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung, geändert werden.

I. Schlussbestimmungen - Anwendbares Recht

Art. 20. Für sämtliche Fragen, welche nicht durch diese Satzung geregelt sind, gilt das Gesetz vom 10. August 1915 bestimmend über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die erschienene Partei, vertreten wie vorerwähnt, hat erklärt die einunddreissigtausend (31'000) Aktien der Klasse A voll zu zeichnen.

Alle Aktien wurden soeben gezeichnet und nur zu fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar eingezahlt, so dass demgemäß der Gesellschaft einen Betrag von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7'750.- EUR) zur freien Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, in seiner geänderten Fassung, erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten, Gebühren, Honorare und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, werden auf ungefähr tausendsechshundert Euro abgeschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Aktionärs

Sodann hat der alleinige Aktionär, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxemburg.
2. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf (5) und die der Rechnungsprüfer auf einen (1) festgelegt:
3. Zu A Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - a) Herr Bart ZECH, Jurist, geboren am 25. September 1969 in Putten, Niederlande, geschäftsansässig in 12, rue Léon Thyès, L2636 Luxemburg; und
 - b) Herr Frank WALENTA, Jurist, geboren am 2. Februar 1972 in Genf, Schweiz geschäftsansässig in 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxemburg.
- Zu B Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 - c) Herr Donal MULCAHY, Chartered Accountant, geboren am 15 Mai 1963 in Dublin, Irland, wohnhaft in 25 The Rise, Malahide, Co Dublin (Irland);
 - d) Herr Donal O'NEILL, Chartered Surveyor, geboren am 29. Juli 1974 in Dublin, Irland, wohnhaft in 5 Carrickmines Chase, Carrickmines Wood, Dublin 18 (Irland); und;
 - e) Herr Ciarán BURNS, Chartered Accountant, geboren am 24. September 1964 in Dublin, Irland, wohnhaft in 52 The Maples, Clonskeagh, Dublin 14 (Irland).
4. Zum Rechnungsprüfer wird ernannt:

"Kohnen & Associés S.à r.l.", eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, eingetragen unter der Nummer B 114.190 beim luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister, mit Sitz in 66, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxemburg.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers enden mit der Hauptversammlung, die über den Jahresabschluss für das Rechnungsjahr 2013 entscheidet.
6. Vorzugsrechte, deren Bedingungen durch einen späteren Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre im Einzelnen zu bestimmen sind, werden den Aktien der Klasse A zuerkannt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg, zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Partei in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall einer Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Erschienenen, der dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden und von dem Notar zusammen mit dem Erschienenen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: M. LAKERVELD, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 2. Juni 2008. Relation: EAC/2008/7309. - Erhalten einhundertfünfundfünfzig Euro (31.000.- zu 0,5% = 155.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 04 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008072035/239/525.

(080081378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Alba Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 32.756.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue a Luxembourg en date du 10 avril 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

Madame Pothitou ERSY et Monsieur Xenos ANDONI ont démissionnés de leur mandat d'administrateur.

Madame Anne LAURENT, domiciliée B-1170 Bruxelles, avenue du Col Vert 5; Madame Barbara LATI AS, domiciliée B-1170 Bruxelles, avenue du Col Vert 5 et Madame Alexia LALLAS, domiciliée B-1180 Bruxelles, rue Copernic 32 sont nommées administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

Le mandat de Monsieur Phedon LALLAS, domicilié GR-Athènes Kleomenous 16 - Kolonaki en tant que administrateur et administrateur délégué a été prolongé jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013.

La société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social aux 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2013 en remplacement de la société Fernand KARTHEISER & CIE.

Pour la société

FBK FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008072053/510/24.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP08996. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

ML Poivre Real Estate 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.481.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 mai 2008

En date du 27 mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur Mark FENCHELLE de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 27 mai 2008;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ, gérant A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant A
- Monsieur Robert BARNES, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

ML POIVRE REAL ESTATE 1

Signature

Référence de publication: 2008072307/250/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00912. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

I.S. Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 61.973,38.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 53.587.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires tenue en date du 28 juin 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

1. Les mandats des Administrateurs actuels, M. Roeland P. Pels, M. Bart Zech et Mme Anne Compère, sont renouvelés pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013

2. Le mandat du Commissaire aux Comptes actuel, la société Galina Incorporated, est renouvelé pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2013.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Pour extrait conforme

Bart Zech

Référence de publication: 2008072054/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Alpha Marine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.892.

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 3 avril 2007 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Magellan Management & Consulting SA, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 81/83, Zone d'activités de Capellen L-8308 Capellen.

Monsieur Jean-Claude RAMON, directeur de sociétés, élisant domicile au 81/83, Zone d'activités de Capellen L-8308 Capellen.

Monsieur Arnaud BEZZINA, directeur financier, élisant domicile au 81/83, Zone d'activités de Capellen L-8308 Capellen.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelée à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

LUX AUDIT REVISION SARL, ayant son siège social au 257, route d'Esch L-1471 Luxembourg. Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 3 avril 2007 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 3 avril 2007, le Conseil nomme Magellan Management & Consulting S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 81/83, Zone d'activités de Capellen L-8308 Capellen «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement dépassant pas QUINZE MILLE (15.000,-€) (ou la contre valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire, toute prise de crédit ainsi que les gros travaux sur le navire devront requérir la signature de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008072469/8214/35.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Arbel International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 36.797.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARBEL INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072060/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00767. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Egerson Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 120.765.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072061/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08676. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Velasquez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 32.663.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire par le Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2007

Résolution 4: Démission de deux Administrateurs

Le Conseil d'Administration prend note de la démission comme Administrateurs de Monsieur Jean-Briec LE TINIER et SOGECORE S.A. représentée par Monsieur Gilles COREMANS avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Résolution 5: Cooptation de deux nouveaux Administrateurs

Le Conseil d'Administration décide de coopter comme Administrateur, Monsieur Christophe Guillaume MARTIN, Managing Director, demeurant au 10, avenue l'Aurore, B-1640 Rhode St Genese avec effet au 1^{er} janvier 2008 en remplacement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Briec LE TINIER.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Guillaume MARTIN prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 qui confirmera ce mandat et qui statuera sur les comptes de l'exercice social arrêtés au 31.12.2007.

Le Conseil d'Administration décide de coopter comme Administrateur, Monsieur Danilo GIULIANI, Senior Vice President, demeurant au 43, Boucle des Prairies, F-57100 Thionville avec effet au 1^{er} janvier 2008, en remplacement du mandat d'Administrateur de la société SOGECORE S.A.

Le mandat de Monsieur Danilo GIULIANI prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008 qui confirmera son mandat et qui statuera sur les comptes de l'exercice social arrêtés au 31.12.2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072472/4685/28.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00737. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

EIK Financiële Maatschappij S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 63.290.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072062/4333/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08671. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

REGAIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 39.811.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2008.

Pour REGAIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008072063/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08485. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Flavio Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 125.437.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 23 avril 2008, que

- Hospital Management Holding Growth B.V. a transféré

1,250,000 parts sociales de classe C

250,000 parts sociales de classe E

250,000 parts sociales de classe F

250,000 parts sociales de classe G

250,000 parts sociales de classe H

250,000 parts sociales de classe I

à

Health Investment Growth Mathsfol - Consultores e Serviços SCS, une société en commandite simple ayant son siège social au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Flavio Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008072182/7978/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00246. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

REGAIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 39.811.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2008.

Pour REGAIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008072064/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08483. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Ridley Finance Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.

R.C.S. Luxembourg B 53.244.

Extrait de Résolution de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 06 juin 2006

1. L'Assemblée Générale constate que les mandats des membres du Conseil d'administration:

a. Mr ZAFIRIS George, né à Chalkida, Evia, Grèce, administrateur de Société, résident au BA Rodopis Str. 14561 Kifisia-Athènes, Grèce

b. Mme PITOGLOU Eva gelianée à Athènes le 28/01/1963, Insurance Broker résident au BA Rodopis Str., 14561 Kifisia-Athènes, Grèce

c. Bearn Holdings SA une Société enregistrée au BVI, ayant son siège social à Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Island, N ° -367012.

Viennent à échéance le 06 juin 2006.

2. L'Assemblée Générale constate la démission de Mr ZAFIRIS George de sa fonction d'administrateur déléguée avec effet immédiat le 06 juin 2006.

3. L'Assemblée Générale constate que le mandat du Commissaire aux Comptes HA VARD BUSINESS SERVICES Inc., une Société enregistrée au BVI, ayant son siège social à Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Island, N ° - 367950.

arrive à échéance le 06 juin 2006.

L'Assemblée Générale décide de nommer:

1. Pour le Conseil d'administration:

1.1 Jean ZEIMET, réviseur d'entreprise, né au Luxembourg le 5 mars 1953 et résidant au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

1.2 Marius KASKAS, économiste, né à Athènes le 07 septembre 1956, résidant au 15, rue des Carrefours, L-8124 Bridel.

1.3 Bearn Holdings SA, une Société enregistrée au BV1, ayant son siège social à Lake Building, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola British Virgin Island, N ° -367012.

2. Comme Commissaire au Compte:

FORLAND LIMITED, une société enregistrée dans la République de Chypre sous le numéro HE 118528, ayant son siège social au 284, avenue Makarios III, Fortuna Court, Limassol.

3. Le mandat du Conseil d'administration et du Commissaire au Compte expirera à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2012.

Signature.

Référence de publication: 2008072466/1137/38.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03572. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Venture Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 20.540.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2008.

Pour VENTURE HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008072066/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08488. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 76.007.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2008.

Pour HCEPP LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008072067/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08479. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Aladdin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 137.566.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 mai 2008

En date du 27 mai 2008, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Vadym SHAPIROVSKY, né le 21 octobre 1965 à Kyiv, Ukraine, ayant comme adresse: 27, Shota Rustaveli Str., Kyiv, Ukraine, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur Marcus Sebastianus MEIJER, gérant de classe A
- Monsieur Benoit CHAPPELLIER, gérant de classe B
- Monsieur Luca GALLINELLI, gérant de classe B
- Monsieur Vadym SHAPIROVSKY, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

ALADDIN S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008072304/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00906. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Larochette Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 48.403.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 juin 2008.

Pour LAROCLETTE INVESTMENT S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008072068/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08477. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

HCEPP Management Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 90.111.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour HCEPP MANAGEMENT COMPANY II S.à R.L., Société à Responsabilité Limitée

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008072071/1126/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08501. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Genpact Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 131.149.

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder as of May 14th, 2008

- Mr Vivek Narayan Gour resigned from his mandate as Manager with immediate effect.
- Mrs Heather D. White, born on May 7th, 1972, in New York, U.S.A., and professionally residing at 1251 Avenue of the Americas, 41st floor, New York, NY 10020, U.S.A., is appointed Manager. Her mandate will be unlimited.

Certified true copy

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 14 mai 2008

- Monsieur Vivek Narayan Gour démissionne de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Madame Heather D. White, née le 7 mai 1972, à New York, USA et résidant professionnellement au 1251 Avenue of the Americas, 41st, floor, New York, NY 10020, est nommée gérante. Son mandat aura une durée illimitée.

Certifié conforme

Pour GENPACT LUXEMBOURG S.à r.l

Services Généraux de Gestion S.A.

Agent Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008072326/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00439. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Corniche Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 59.199.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 16 avril 2008, M. Claude MACK, Bei den 5 Buchen, L-8123 Bridel, a été nommé Administrateur. Le mandat du nouvel Administrateur viendra à échéance avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010. De ce fait, le nombre des administrateurs a été augmenté à cinq (5).

Luxembourg, le 23 MAI 2008.

Pour CORNICHE FINANCE S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Catherine Royemans / Liette Heck

Référence de publication: 2008072075/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08550. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Harmonie A 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 42A, rue Belle-Vue.
R.C.S. Luxembourg B 139.058.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quinze mai.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

Monsieur Fernand BESCH, fonctionnaire des P&T, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, 42a, rue Belle-Vue,

Madame Aksana CHYZHYK, sans état particulier, demeurant à L-7350 Lorentzweiler, 42a, rue Belle-Vue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils ont déclaré constituer comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «HARMONIE A 2».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Lorentzweiler.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'associé ou des associés réunis en assemblée générale.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence matrimoniale.

Elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE SIX CENTS (12.600.-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-SIX (126.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE SIX CENTS EUROS (12.600.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Ces parts sociales ont toutes été souscrites par les associés comme suit:

Monsieur Fernand BESCH, préqualifié, quarante-neuf parts sociales	49
Madame Aksana CHYZHYK, préqualifiée, cinquante-et-une parts sociales	51
Total: cent parts sociales	100

Art. 6. Tant que la société ne comprend qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il l'entend.

Lorsque la société comprend plusieurs associés les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord unanime des associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même accord unanime, à l'exception toutefois des transmissions au conjoint survivant, aux ascendants et aux descendants pour lesquelles cet accord n'est pas requis.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ou des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers de l'associé ou des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'associé ou par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mil huit.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaire à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice ou à défaut par l'associé ou par l'un des associés désigné d'un commun accord.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts l'associé ou les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à MILLE CENT (1.100.-) EUROS.

Résolutions

Et à l'instant, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature, Monsieur Fernand BESCH, préqualifié.
- 2) Est nommée gérante administrative, Madame Aksana CHYZHYK, préqualifiée.
- 3) L'adresse de la société est fixée à L-7350 Lorentzweiler, 42A, rue de Belle-Vue.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Besch, Chyzyk, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 21 mai 2008. Relation: MER/2008/866. - Reçu soixante-trois euros à 0,5 % = 63 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mai 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008073394/232/92.

(080082678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

Cadmos Fund Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.883.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 7 mai 2008 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a reconduit les mandats de:

M. Melchior de Murait, M. Guillaume Pictet, Mme Michèle Berger (3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg), M. Pierre Etienne et M. Jerry Hilger pour une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. (560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg) pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour Cadmos Fund Management

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008072078/52/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01196. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

**Premium Europe S.A., Société Anonyme,
(anc. Premium International S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.291.

—
L'an deux mille huit, le huit mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PREMIUM INTERNATIONAL S.A.", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare

constituée sous le nom de PREMIUM FILM INTERNATIONAL S.A. suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 octobre 1999, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1009 du 29 décembre 1999

modifié pour la dernière fois en adoptant sa dénomination actuelle suivant acte reçu par le même notaire en date du 3 juillet 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 72.291

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mr. François GEORGES, expert comptable, professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Anne-Marie PRATIFFI, juriste, professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Edouard GOERGES, juriste, professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Changement du nom de la société en PREMIUM EUROPE S.A. et en conséquence modification du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Transfert du siège social vers L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte.

3.- Acceptation de la démission des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.

4.- Nomination des nouveaux membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes.

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne

varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en PREMIUM EUROPE S.A. et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. (1^{er} alinéa).** La société anonyme existe sous la dénomination de PREMIUM EUROPE S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social de la société vers L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes savoir:

- MYDDLETON ASSETS LIMITED, FIDUGROUP HOLDING S.A.H. et LANGCRAFT INVESTMENTS LIMITED des fonctions d'administrateurs;
- FIDUGROUP HOLDING S.A.H. également de sa fonction d'administrateur-délégué et
- FID'AUDIT UK LIMITED de sa fonction de commissaire aux comptes

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions:

- d'administrateurs:

- a.- Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte,
- b.- Monsieur Edouard GEORGES, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte
- c- Dr Peter HAMACHER, employé privé, né le 22 juin 1966 à Aachen (Allemagne), demeurant à L-1258 Luxembourg, 5, rue Jean-Pierre Brasseur.

Monsieur François Georges, prénommé est également nommé administrateur-délégué.

- de commissaire aux comptes:

Mademoiselle Anne-Marie PRATIFFI, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, bd Grande-Duchesse Charlotte.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013 et celui du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.20 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GEORGES, A. PRATIFFI, E. GEORGES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2008. Relation: LAC/2008/19590. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008072817/206/88.

(080081962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

Solum Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 273, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 130.504.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège de la société le 4 juin 2008

Conformément à l'article 13 des statuts et à l'autorisation donnée à l'Assemblée générale extraordinaire tenue juste après la constitution, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité de:

- déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS, né à Turnhout (Belgique) le 2 juillet 1975 et demeurant au 16, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, avec effet au 30 mai 2007.

Monsieur Nikolaas COENEGRACHTS portera le titre d'administrateur-délégué de la société et partant pourra engager la société par sa seule signature exclusive respectivement par sa co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

SOLUM REAL ESTATE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072083/780/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

German Retail Fundco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.686.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mai 2008.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2008072103/202/12.

(080081202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Compagnie Financière et Foncière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 72.189.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2008

- La démission de Mademoiselle Noëlle PICCIONE est acceptée.

- Monsieur Philippe DUCATE, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 26 mai 2008.

Certifié sincère et conforme
COMPAGNIE FINANCIERE ET FONCIERE S.A.

Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008072318/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 119.925.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008072107/5770/12.

(080081161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008072109/5770/12.

(080081281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

ML Poivre Real Estate 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 135.480.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 mai 2008

En date du 27 mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008;
- d'accepter la démission de Monsieur Mark FENCHELLE de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 27 mai 2008;
- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ, gérant A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant A
- Monsieur Robert BARNES, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

ML REAL ESTATE 2

Signature

Référence de publication: 2008072308/250/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

MJN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Esch-sur-Alzette, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.187.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008072110/5770/12.

(080081418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008072112/5770/12.

(080081450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

ML Poivre Real Estate 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 135.479.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 mai 2008

En date du 27 mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008;
- d'accepter la démission de Monsieur Mark FENCHELLE de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 27 mai 2008;
- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer Monsieur Robert BARNES, né le 20 octobre 1957 à Rinteln, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle: 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 27 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ, gérant A
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant A
- Monsieur Robert BARNES, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.
ML POIVRE REAL ESTATE 3
Signature

Référence de publication: 2008072309/250/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00921. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Rodina Principals S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 131.635.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER
Notaire

Référence de publication: 2008072113/7851/11.

(080081632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

SSCP Security Holding SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.111.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51761 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008072114/211/11.

(080081644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.232.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51579 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008072115/211/12.

(080081661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.

Aquarelle Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 95.826.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.
Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008072136/206/13.

(080081602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2008.
